



## DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE

### I. Cadre de la décision

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux Fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, en application de l'article 7. - § 1er

### II. Identification

#### A. Pour l'autorité délégante qui décide d'accorder délégation :

- Nom, Prénom : VARKAS Marc
- Grade et/ou Fonction : Administrateur général ai
- Entité : Administration générale de l'Infrastructure

#### B. Pour l'autorité déléguée qui reçoit délégation :

- Nom, Prénom : COBAUX Marc
- Grade et/ou Fonction : Attaché ff – rang 10
- Entité : Administration générale de l'Infrastructure / Programme prioritaire des Travaux

### III. Compétence(s) déléguée(s)

Articles de l'AGCF de 1998	<u>Délégations en matière de personnel du Ministère</u>
Article 7. - § 1 <sup>er</sup> , 1 <sup>o</sup>	Accorder, aux membres du personnel relevant de son autorité, les congés annuels de vacances, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels

#### **IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement de l'autorité délégante et de l'autorité déléguée**

En cas d'absence de l'autorité déléguée les compétences seront exercées par l'autorité délégante.

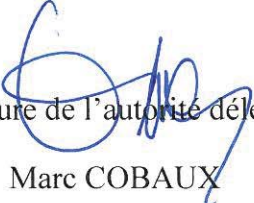
#### **V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.**


La délégation accordée à l'autorité déléguée s'applique au périmètre du Programme prioritaire des Travaux de l'Administration générale de l'Infrastructure.

#### **VI. Durée de la délégation.**

La date de signature de la présente décision est retenue comme date d'entrée en vigueur.

Date : 01/10/2013

  
Signature de l'autorité déléguée  
Marc COBAUX

  
Signature de l'autorité délégante  
Marc VARKAS

Lorsque le bénéficiaire de la délégation est absent, il est prévu que l'on remonte dans la hiérarchie.